

RÉSOLUTION NO 2023-07-5586 D'ÉNERGYCYCLE

Aux personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire des villes et MRC membres de la compétence 2, en matière de cueillette sélective et de traitement des matières recyclables de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie (Énergycycle), soit les villes de Trois-Rivières et de Shawinigan ainsi que les MRC des Chenaux, de Maskinongé (sauf le territoire de la municipalité locale de Maskinongé) et de Mékinac (sauf le territoire de la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban)

AVIS public est donné par le soussigné Stéphane Lemire, directeur des affaires juridiques et greffier :

1. Lors de l'assemblée publique tenue le 17 juillet 2023, le conseil d'administration a adopté la résolution no 2023-07-5586 ayant pour objet l'octroi, avec condition suspensive, d'un contrat pour le financement, la conception, la construction, l'opération et le maintien d'une usine de biométhanisation sèche et de compostage et pour le recyclage des matières organiques traitées, au prix des honoraires annuels soumis de 7 734 996 \$ (sujet aux ajustements des honoraires prévus au contrat) pour une période de 20 ans.
2. Les crédits engagés par Énergycycle relativement à l'octroi de ce contrats sont à la charge des membres d'Énergycycle à l'égard de la compétence 2 en matière de cueillette sélective et de traitement des matières recyclables, à savoir les villes de Trois-Rivières et de Shawinigan ainsi que les MRC des Chenaux, de Maskinongé (sauf le territoire de la Municipalité locale de Maskinongé) et de Mékinac (sauf le territoire de la Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban), selon le mode de répartition contenu à l'entente constitutive d'Énergycycle.
3. Conformément aux exigences de l'article 620 du *Code municipal* et des articles 29.3 et 468.51 de la *Loi sur les cités et villes*, cette résolution doit être soumise à l'approbation des personnes habiles à voter selon la procédure prévue pour les règlements d'emprunt.
4. La résolution doit ainsi être soumise à l'approbation des personnes habiles à voter des membres de la compétence 2 en matière de cueillette sélective et de traitement des matières recyclables, à savoir les villes de Trois-Rivières et de Shawinigan ainsi que les MRC des Chenaux, de Maskinongé (sauf le territoire de la Municipalité locale de Maskinongé) et de Mékinac (sauf le territoire de la Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban).

5. Pour ce faire, chacune de ces villes et MRC a publié ou publiera un avis public distinct destiné aux personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire pour son territoire respectif.
6. Ces avis fournissent l'ensemble des informations utiles concernant la procédure d'approbation des personnes habiles à voter, notamment les conditions pour être une personne habile à voter ayant le droit d'être inscrite sur la liste référendaire de la ville ou de la MRC concernée et le nombre de demandes requis pour que la résolution fasse l'objet d'un scrutin référendaire sur le territoire de la ville ou de la MRC concernée.
7. Chacune de ces villes et MRC rendra accessible un registre sur son territoire pour les personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de son territoire respectif.
8. Chacune de ces villes et MRC procédera publiquement à l'annonce du résultat de la procédure d'enregistrement tenue sur son territoire.
9. **Le résultat global** de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter applicable à la résolution numéro 2023-07-5586, sera ensuite établi et **annoncé par Énercycle à 15 h, heure locale, le 31 août 2023**, au bureau d'Énercycle situé au 400, boul. de la Gabelle, Saint-Étienne-des-Grès (Québec).
10. Si le nombre de demandes requis n'est pas atteint dans aucune des villes et MRC membres de la compétence 2 susmentionnées, la résolution numéro 2023-07-5586 sera globalement réputée approuvée par les personnes habiles à voter au sens des dispositions susmentionnées.
11. La résolution 2023-07-5586 peut être consultée sur le site internet d'Énercycle (<https://www.enercycle.ca/seances-publiques/>) et à son bureau, au 400, boul. de la Gabelle, Saint-Étienne-des-Grès (Québec), du lundi au vendredi, entre 8 h et 16 h.

Donné ce 12 août 2023

Stéphane Lemire, directeur des affaires juridiques et greffier